

Pôle communication  
24.65.42

Vendredi 14 juin 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réouverture partielle et progressive des directions de la Nouvelle-Calédonie

Le secrétariat général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie vous informe de la réouverture partielle et progressive des directions de la Nouvelle-Calédonie à partir du lundi 17 juin 2024 :

Directions	Horaires d'ouverture	Coordonnées
<b>Direction des Ressources humaines et de la fonction publique (DRHFP)</b>	8H à 12H 13H à 15H	Tél : 25.60.00 Adresse : 18, avenue Paul-Doumer Mail : <a href="mailto:drhfpnc@gouv.nc">drhfpnc@gouv.nc</a>
<b>Direction des Services fiscaux (DSF)</b>	8 H à 15 H	Tél : 25.75.00 Adresse : 13, rue de la Somme Mail : <a href="mailto:dsf@gouv.nc">dsf@gouv.nc</a>
<b>Direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté (DCCFC)</b>	8H à 14 H	Tél : 26.97.60 Adresse : 12, rue du Verdun – Immeuble Galliéni 2 (3 <sup>ème</sup> étage) Mail : <a href="mailto:dccfc@gouv.nc">dccfc@gouv.nc</a>
<b>Direction de la Jeunesse et des sports (DJS)</b>	8 H à 15 H	Tél : 25.23.84 Adresse : 23, rue Jean-Jaurès Place des Cocotiers Mail : <a href="mailto:djsnc@gouv.nc">djsnc@gouv.nc</a>
<b>Direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEJ)</b>	8 H à 17 H <i>Uniquement sur rendez-vous dans le cadre des entretiens éducatifs</i>	Tél : 23.25.84 Mail : <a href="mailto:direction.dpjej@gouv.nc">direction.dpjej@gouv.nc</a>

#### **Direction du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP)**

En raison de la destruction des locaux, la direction ne peut assurer l'heure d'accueillir du public.  
Pour toutes les questions liées au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle :  
[dtefp.demande-informations@gouv.nc](mailto:dtefp.demande-informations@gouv.nc)

### ✚ Direction des Affaires économiques (DAE)

Seul le service du registre du commerce et des sociétés (RCS) reçoit du public mais uniquement le matin de 9 h à 12 h.

Concernant le service des prix notamment pour les signalements de consommateurs afférents à un non-respect de la réglementation des prix, une seule adresse : [dae.sprix@gouv.nc](mailto:dae.sprix@gouv.nc)

### ✚ Direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS) :

- Centre santé et voyages (CSV) : Le CSV est ouvert les mercredis entre 11h et 15h, uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'adresse suivante : <https://demarches.gouv.nc/rendez-vous-dass-csv>.
- Enregistrement des professionnels de santé : L'accueil physique pour l'enregistrement des professionnels de santé reprend sur les jours habituels avec des aménagements horaires :
  - Les lundis de 8h à 11h30.
  - Les jeudis de 13h30 à 15h.

Pour un pré-enregistrement, veuillez-vous rendre sur le lien suivant : <https://enregistrement-dass.gouv.nc/>

- Transports sanitaires terrestres : Les contrôles sanitaires des transports sanitaires terrestres sont de nouveau possible. Vous pouvez prendre rendez-vous via le lien suivant : <https://tinyurl.com/ygyu5mjh>
- Handicap et dépendance : la réouverture des services de la CRHD (Commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance), de la CEJH (La commission des enfants et des jeunes handicapés) et du pôle gérontologique sera transmise ultérieurement.

Un service minimum est toutefois assuré par téléphone et/ou par e-mail :

CRHD	24.37.24	<a href="mailto:dass.crhd@gouv.nc">dass.crhd@gouv.nc</a>
CEJH	24.3723	<a href="mailto:dass.cejh@gouv.nc">dass.cejh@gouv.nc</a>

### ✚ Direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Pour rappel, les guichets de la DITTT situés à la Vallée du Tir, sont ouverts depuis le jeudi 13 juin de 9 heures à 12 heures.

Cette réouverture concerne pour l'heure uniquement les services suivants:

- permis de conduire ;
- certificats d'immatriculation ;
- transport.

Concernant les activités d'examens théoriques et pratiques du permis de conduire, elles seront effectives à compter du lundi 17 juin 2024. Les établissements de conduite seront informés de la planification par le bureau de l'éducation routière.

Par ailleurs, les activités de visites techniques reprendront progressivement pour les véhicules prioritaires, dans un premier temps. Les entreprises seront contactées au fur et à mesure pour les rendez-vous.

Le site du contrôle technique de la Rivière Salée ayant été incendié il est privé de téléphone et d'accueil physique, ainsi toutes les demandes doivent se faire par mail à l'adresse suivante: [dittt.ct@gouv.nc](mailto:dittt.ct@gouv.nc)

### **Direction de la Gestion et de la réglementation des affaires coutumières (DGRAC)**

L'ouverture des services de la DGRAC se fera comme suit à compter du lundi 17 juin 2024 :

- pour le guichet de l'état-civil coutumier : de 8h à 14h.

Il faudra impérativement se munir d'une pièce d'identité comme cela est exigé en temps normal.

- pour les successions coutumières: ouverture au public le lundi et le mardi de 8h à 15h.

S'agissant des officiers publics coutumiers (OPC) :

- le bureau de l'OPC de Djubea Kapume est ouvert au public du lundi au vendredi. Il est toutefois préconisé de prendre rendez-vous par téléphone au 23.22.90 ou 71.08.35.
- Pour les îles Loyauté, Canala et Boulouparis, les permanences ne sont pour l'heure pas assurées. Il est demandé à la population de joindre leurs OPC respectifs sur leurs téléphones portables ou par mail (CF. PJ).

### **Direction du patrimoine des achats et des moyens (DAPM)**

La direction informe ses partenaires notamment les entreprises, que pour l'heure aucun accueil n'est assuré. Aussi, il leur est conseillé d'appeler au 29.61.10 ou par mail : [laure.hezard@gouv.nc](mailto:laure.hezard@gouv.nc)

S'agissant du service de l'imprimerie, aucune ouverture au public mais un accueil est mis en place pour la clientèle spécifique « administration » afin de récupérer leurs commandes.

Pour l'heure, l'imprimerie traite les demandes de publication des administrés en dématérialisation :

- soit par le paiement en ligne (pour les associations) ;
- soit par virement puis publication au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC), notamment pour les annonces légales des cabinets juridiques.

Les contacts :

- ✓ pour la clientèle : 25 60 12
- ✓ pour la caisse/régie : 25 60 14
- ✓ pour la clientèle administration : 25 60 20

#### **Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)**

Elle est ouverte au public, essentiellement aux enseignants et aux directeurs d'écoles ; 95% de son personnel est actuellement sur le terrain notamment dans les écoles.

#### **Direction du Numérique et de la modernisation (DINUM)**

La reprise des activités au sein de la direction se déroule de manière progressive en privilégiant le télétravail.

La Station N ouvrira de nouveau ses portes au public à compter du lundi 17 juin de 8 heures à 14 heures.

#### **Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)**

Depuis le mercredi 12 juin, les services du SIVAP et du laboratoire situés à Païta sont ouverts.

S'agissant des services basés à Koné, Bourail et Magenta, l'activité en présentiel a repris depuis le 3 juin.

La direction informera directement ses partenaires professionnels de la reprise d'activités.

#### **Antenne de Koné**

L'ensemble des services de l'antenne sera ouvert au public de 7 h 45 à 11 h 30 et de 12 h 45 à 15 h.

Concernant la régie du service des impôts :

- Matin : encaissement en espèces et en carte bleue ;
- Après-midi : encaissement uniquement en espèces.

Le secrétariat général tient à rassurer la population que malgré le contexte actuel, les directions de la Nouvelle-Calédonie s'efforcent de maintenir et d'assurer au mieux leurs missions de service public. Leur engagement et leur résilience témoignent de leur détermination à garantir la continuité des services essentiels.

\* \*  
\*